

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....**219**/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/041/AN
DU 04 JUILLET 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/041/AN du 04 juillet 2017, portant Prévention, Détection et Répression de la Corruption et des Infractions Assimilées.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **17 AOUT 2017**


Prof. ALPHA CONDE